

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
(DGRCDÉ-DMC – Direction adjointe des opérations du marché)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Promoteur	Terreau Biogaz s.e.c.
Titre du projet	Captage et destruction des biogaz – LET de la Nouvelle-Beauce
Code du projet	LE008
Période de rapport de projet	2020-01-01 au 2020-12-31
Protocole applicable	2 - Lieux d'enfouissement - Destruction ou traitement du CH ₄

SUJET
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 15 471
Nombre de crédits compensatoires délivrés : 15 471 de millésime 2020
Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 15 006
Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 465
Date de la délivrance : 2021-06-09
Explications :
Comme prévu à l'article 70.20 du « Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre », 3 % des crédits compensatoires délivrés ont été versés dans le compte d'intégrité environnementale du ministre.